## DEPARTEMENT DE LA MOSELLE COMMUNE DE THICOURT

## RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE 2024-2033 REUNION PUBLIQUE DE CONSULTATION DES PROPRIETAIRES PROCES-VERBAL

Réunion du 4 août 2023 à 15 heures

Vu le code de l'environnement et en particulier l'article L.429-13,

Vu la délibération du conseil municipal n°2023/16 en date du 9 juin 2023,

Vu l'arrêté du maire n°2023/6 du 21 juillet 2023,

Considérant que les propriétaires fonciers sont consultés par réunion publique en mairie de Thicourt, le vendredi 4 août 2023 à 15h afin de se prononcer sur l'affectation du produit de la chasse 2024-2033.

## Les propriétaires sont informés que :

- Le produit de la location de la chasse est abandonné à la commune lorsqu'il en a été expressément décidé ainsi par les deux tiers au moins des propriétaires représentant les deux tiers au moins des fonds situés sur le territoire communal;
- Tout propriétaire n'ayant pas répondu ou ne voulant pas s'exprimer est considéré comme ayant voté contre l'abandon à la commune.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

Nombre de propriétaires concernés : 138

Surface total des terrains concernés: 540 ha 44 a 14 ca

Nombre de propriétaires ayant décidé l'abandon : 0

Surface globale appartenant à ces propriétaires : 0

Le maire constate que la majorité qualifiée n'est pas atteinte pour l'abandon du produit de la chasse à la commune. En conséquence, le produit sera réparti chaque année par lot entre les propriétaires, et ce pour la durée du bail.

Le présent procès-verbal est affiché ce jour. Le maire rappelle que les propriétaires ont 10 jours - soit jusqu'au lundi 14 août 2023 à 15h - pour déposer en mairie leurs déclarations de réserve et leurs demandes d'enclave.

Le maire lève la séance à 17h.



A Thicourt, le 4 août 2023 Le maire, Myriam RESLINGER